



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL DU 9 DECEMBRE

2020-05-03

Objet : Délégation du Comité syndical au Bureau syndical – Compte rendu des décisions prises

L'an deux mille vingt, le neuf décembre, le comité du Syndicat du Sud-Est du Morbihan, légalement convoqué par courrier électronique du 3 décembre 2020, s'est réuni à 18h00 au siège du SYSEM sous la présidence de M. Gérard THEPAUT, président élu.

Présents : MM. François ARS, Christophe BROHAN, MM. Thierry EVENO, Régis FACCHINETTI, Michel GUERNEVE, Pascal GUIBLIN, Alain LAYEC, Bruno LE BORGNE, Denis LE RALLE, Loïc LE TRIONNAIRE, Alban MOQUET, Christian SEBILLE (arrivé à partir de la 3^{ème} délibération), Gérard THEPAUT, Joël TRIBALLIER.

Absents : Claude LE JALLE.

Pouvoirs : Pascal BARRET a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE, Laëtitia DUMAS a donné pouvoir à Thierry EVENO, Samuel FERET a donné pouvoir à Bruno LE BORGNE, Patrice LE PENHUIZIC a donné pouvoir à Pascal GUIBLIN, Armelle MANCHEC a donné pouvoir à François ARS, François MOUSSET a donné pouvoir à Gérard THEPAUT, Jean-Pierre RIVOAL a donné pouvoir à Michel GUERNEVE, Roland TABART a donné pouvoir à Alain LAYEC.

Quorum : **12** (23 délégués)

Le quorum est atteint : 13 délégués présents.

M. le président présente le rapport suivant :

Par délibération n° D-2020-04-08 du 30 septembre 2020, le Comité Syndical a décidé, conformément aux dispositions combinées des articles L.5211-2, L5211-10, L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, de déléguer au Bureau Syndical des attributions dans le but d'assurer une simplification et une meilleure efficacité dans la gestion des affaires courantes.

Il doit être rendu compte périodiquement au Comité syndical des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Les décisions prises par le Bureau syndical sont les suivantes :

Avenants

- **Marché public global de performances de conception, réalisation de travaux d'optimisation du fonctionnement de l'Unité de valorisation Organique VENESYS, son exploitation, sa maintenance :**
 - Autorisation au président de signer un avenant n°2 ayant pour objet la réalisation de travaux supplémentaires afin de remplacer le bassin-décanteur souterrain des effluents de l'UVO VENESYS par un ouvrage extérieur et aérien (valeur : 190 000 € HT • +0,29 %) ;

- **Avenant au marché de gestion de l'ECOSITE LA LANDE DU MATZ :**

- Autorisation au président de signer un avenant n°4 ayant pour objet la prolongation de 5 mois du marché jusqu'au 31 mai 2021 (150 000 € HT • +5,53 %).

Il est proposé au Comité syndical de **PRENDRE ACTE** des décisions prise par le Bureau par délégation du Comité syndical.

Vu l'avis FAVORABLE du Bureau syndical en date du 2 décembre 2020.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide de :

- **PRENDRE ACTE** des décisions prise par le Bureau par délégation du Comité syndical.

Vote :

Votants :	22
Voix contre :	0
Abstentions :	0
Voix pour :	22

Fait le 9 décembre 2020
Pour extrait conforme

Le Président
Gérard THÉPAUT

